

Réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Le dix-sept du mois de décembre deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD, adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absent excusé : Pierre DENIS

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES AUX CHARGES DU SYNDICAT DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER – Délibération 191201

La contribution des communes aux charges syndicales qui permettent de financer la protection incendie peut être recouvrée soit directement auprès des contribuables, soit inscrite au budget communal. Le montant de la contribution est de 3.09 € par habitant pour 2020 soit 4387.80 €.

Monsieur le Maire propose la mise en recouvrement direct auprès des contribuables.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ACHAT PARCELLES D285 POUR ALIGNEMENT – Délibération 1912002

Monsieur le Maire expose :

Les conjoints BOURGIER sont propriétaires d'une parcelle cadastrée D 285 d'une contenance de 766 mètres carrés au lieu-dit Gervais qui constitue un alignement.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique afin de l'intégrer dans le domaine communal. Cette parcelle pourra éventuellement être utilisée pour enterrer des conteneurs de collecte d'ordures ménagères. Les riverains ont été consultés à ce sujet, deux choix leur ont été proposés. La CCFE est dans l'attente des retours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à acquérir cette parcelle et signer l'acte ainsi que tous les documents s'y rapportant.

CONTRAT EMPLOYE TECHNIQUE – Délibération 1912003

Le contrat d'avenir de Yann DUCROUX se termine le 22 janvier 2020.

Afin d'assurer son remplacement, Monsieur le Maire a sollicité la Mission Locale de Roanne et Montbrison qui propose des personnes pouvant bénéficier d'un contrat aidé d'une durée hebdomadaire de 26 heures.

On pourrait recruter 2 personnes en contrat emploi compétence. Les aides de l'État allant de 40 à 60 %. En contrepartie, une formation doit leur être proposée.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer 2 contrats aidés pour une durée de 26 heures chacun.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTION ENVELOPPE SOLIDARITE ET ENVELOPPE VOIRIE – Délibération 1912004 et 1912005

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département et déposer :

- 2 demandes de subventions au titre de l'enveloppe solidarité (1912004) pour les travaux suivants :

1°) Aménagement de l'extérieur de la salle « La Civensoise » avec un jeu de boules et l'installation d'une caméra de vidéo protection au rond-point pour un montant total de 18 578 € HT

2°) Aménagement du parking de la salle des associations pour 26450 € HT

- Et une demande au titre de l'enveloppe voirie pour 2020 (**1912005**) pour les travaux suivants :
Réfection de la rue de Boutières pour 61 820 € et du chemin d'Aigrasse pour 21895 €, soit un montant total de 83 715 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention enveloppe solidarité et la demande de subvention voirie communale.

DECISION MODIFICATIVE – Délibération 1910006

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

+ 500 € au chapitre 16

-500 € au chapitre 21

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Jean-Jacques COGNARD

QUESTIONS DIVERSES :

-Parking village complet lors des horaires de sortie d'école d'où des problèmes sécuritaires.

Il faut trouver une solution pour libérer des places de stationnement, aussi, quand le parking de la salle La Civensoise sera goudronné, on demandera au personnel et aux enseignants de s'y garer.

- Monsieur le Maire a eu un message concernant la gêne occasionnée et la mauvaise image des parents qui fument devant l'école. Des mégots de cigarettes sont jetés dans les massifs devant l'école. Des affiches incitant à ne pas fumer devant l'entrée de l'école seront posées.

Communauté de communes :

- Vote mercredi 18 décembre du règlement de collecte des déchets ménagers.
- L'an prochain la collecte des bacs jaunes et OM et aura lieu le mardi à Civens.

Caméra du rond-point : ce n'est pas de la surveillance citoyenne mais de la vidéo protection qui peut aider la gendarmerie à retrouver les auteurs de dégradations ou autres faits qui peuvent se produire dans notre commune et celles environnantes.

Pas de verbalisation et pas de visionnage chez les particuliers.

Emploi jeune été : Tanguy PREVOST sera recruté en emploi saisonnier pendant 5 semaines à raison de 15 heures par semaine.

Courrier du 12 décembre de la MJC concernant le nettoyage la salle des associations qui n'est pas fait régulièrement par les associations qui l'utilisent. L'entreprise Forez Nettoyage effectuera un nettoyage une fois par mois de la salle et des toilettes. Les associations qui utiliseront la salle devront impérativement la laisser propre après leur passage.

La commission animation recevra les membres de la MJC.

Arrivée de Maurice ROCLE et Dominique DUBOIS.

Place du Monument aux morts : Pour la commémoration du 11 novembre, les stores bannes du bar n'étaient pas rentrés, ce qui a gêné le déroulement de la célébration. Monsieur le Maire rappelle que la place est communale et que les parasols devront être rangés l'hiver.

Problème des propriétaires qui ne taillent pas leurs arbres d'où des dangers et des problèmes de voirie.

Vœux le 10 janvier 2020.

TOUR DE TABLE :

- Aucune remarque

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.